

LA GRACE TRIOMPHE DE LA CONDAMNATION



Romains 8:1 déclare "*Il n'y a donc aucune condamnation pour ceux qui sont à Jésus-Christ!*"

Dans le droit français, il existe une disposition permettant au président de la République de gracier un condamné : C'est la grâce présidentielle ! Le condamné retrouve à nouveau la pleine jouissance de la liberté.

Bien plus efficace est la grâce divine, qui libère l'homme de la culpabilité et la condamnation, qui emprisonnent sa conscience et empoisonne sa vie, surtout s'il ne se pardonne pas lui-même les actes qu'il a commis.

Comment définir la condamnation ? Plus fort que le sentiment de culpabilité, elle provoque un dégoût de soi, élimine toute possibilité d'une nouvelle chance, voire le coupable devient son propre bourreau exécutant sa propre punition.

Ainsi toute situation difficile, toute épreuve, tout échec est vécu comme une punition divine, juste rétribution pour l'être impardonnable qu'il se considère. Vous pouvez donc imaginer le calvaire de celui qui vit constamment dans la condamnation.

Et cette prison-là, qui n'est pas faite de barreaux d'acier, il faut bien plus qu'une grâce présidentielle pour en être libéré : il faut la puissance de la grâce divine ! Voilà pourquoi Romains 8:1 déclare "*Il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont à Jésus-Christ !*"

Nous allons maintenant parcourir ce chemin qui mène vers cette libération.

I Ces sentiments que Dieu va effacer

° Impardonnable

C'est parfois un sentiment éprouvé par le sujet, vu la gravité, l'énormité de ce qu'il a commis. Le coupable se déteste car ce qu'il a fait ne cadre pas du tout son propre code moral de référence : « comment ai-je pu faire une telle chose ?

Pour une femme qui a avorté par exemple, son geste présenté comme une chose banale par ceux qui l'ont encouragée dans cette voie, se traduit par un profond sentiment d'être une horrible criminelle, après être passée à l'acte.

Parce que la portée de ce qui a été fait est découverte seulement après l'avoir commis !

Ce sentiment d'avoir commis une faute impardonnable peut aussi provenir de la dureté du jugement des autres,

comme ce fut le cas avec la femme adultère qui devait être lapidée par la décision intransigeante des pharisiens.

Jean 8 :9 « *Les scribes et les pharisiens amenèrent une femme surprise en flagrant délit d'adultère ; et la plaçant au milieu du peuple, ils dirent à Jésus : Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. Moïse dans la loi nous a ordonné de lapider de telles femmes. Toi donc, que dis-tu... ?* »

Quand vous lisez la suite observez l'attitude de cette femme : elle est sur le point d'être lapidée mais elle n'émet aucune plainte, ne réclame pas grâce, elle est silencieuse ! Après l'intervention de Jésus, tous ses accusateurs ont disparu. N'étant plus accusée, elle aurait pu rentrer chez elle... On dirait qu'elle ne comprend pas qu'elle ne soit pas condamnée.

Savez-vous pourquoi ? Parce qu'elle s'est déjà condamnée elle-même, dans son esprit elle se voyait probablement déjà morte lapidée. Elle est aussi sa propre accusatrice ! Cette accusation constante peut engendrer le sentiment d'être indigne de vivre, c'est ce qui a poussé Judas au suicide après avoir livré Jésus !

° **Isolement des autres**

La honte elle aussi vient se mêler à cette condamnation, entraînant un désir d'isolement social, afin d'éviter d'affronter le regard des autres, ou encore d'avoir à s'expliquer. C'est donc l'enfermement dans le silence et une vie à deux avec un terrible secret, qui vous dévorent à petit feu au quotidien.

° **L'auto-accusation**

La condamnation prend aussi la forme d'une auto-accusation, quand l'intéressé endosse la responsabilité des conséquences d'une situation dont il n'a pas le contrôle. Il s'accuse alors comme responsable indirect d'un événement aux conséquences aléatoires lourdes: « si j'étais allé faire cette course moi-même cet accident ne serait pas arrivé ! »

Ou encore il se fait le reproche de ne pas avoir réussi telle ou telle chose (par exemple l'éducation de ses enfants, son mariage, un examen passé plusieurs fois sans succès). De ne pas avoir atteint un objectif, de ne pas avoir pu empêcher une chose (exemple son divorce : « t'as pas été un mari à la hauteur », « t'es une femme nulle tu n'as pas su garder ton mari... »

Ce peut être aussi face à un adolescent difficile qui suit une mauvaise pente. Le sujet va s'attribuer la responsabilité des dérives de l'ado, en s'accusant avec des « pourtant je croyais l'avoir bien éduqué, qu'est-ce que j'ai mal fait ? » accompagné d'un sentiment d'indignité en tant que parent.

D'autres s'en veulent de ne pas avoir pu se débarrasser jusqu'ici d'un défaut dans leur vie chrétienne et vont jusqu'à se demander s'ils sont nés de nouveau. Pire, ils estiment que Dieu a de bonnes raisons de ne pas leur pardonner, et eux-mêmes ont rompu logiquement toute relation avec Dieu, par respect pour lui, et par dégoût d'eux-mêmes, le comble.

Et tout ce cortège de mauvais sentiments ressassés peut conduire à la déprime, voire à la dépression.

Voilà pourquoi Dieu veut faire jaillir Sa Vérité et Sa Vie en vous qui vivez cet enfer de la condamnation et faire sauter les verrous de cette prison intérieure pour que la vie, la liberté et la joie prennent place en vous !

II. La grâce fait jaillir la vie

° **Plus forte que tes erreurs et tes ratés...**

Rom 5.20 « *Là où le péché a abondé, la grâce a surabondé* »

La grâce présidentielle n'efface pas le casier judiciaire et maintient la culpabilité !

La grâce divine, elle, efface nos fautes et nos transgressions et permet de redémarrer de zéro. Votre « casier judiciaire » auprès de Dieu redevient vierge, par l'effet de la grâce divine ! Dieu solde tous vos comptes !

C'est ça la vraie libération : car on peut être libre physiquement et être persécuté intérieurement ! Christ te libère donc de la prison mentale que constitue l'accusation permanente ! Comment est-ce possible et si facile ? Parce que quelqu'un d'autre a payé à ta place : c'est Jésus !

Tu ne peux plus donc t'accuser de quelque chose pour lequel quelqu'un d'autre a déjà réglé la note!

« *Il n'y a plus de condamnation* » pour toi : Tu es libre !! Saisis-toi par la foi de cette liberté et confesse-la, réponds à l'accusation intérieure qui essaie de se réinstaller : « Je ne suis plus condamné(e), Jésus a tout payé,

je suis libre, c'est lui qui l'a dit » !

Ce que Dieu déclare est plus vrai et plus puissant que ce que quiconque déclare.

° **Echec à l'Accusateur**

Derrière l'accusation il y a l'Accusateur (Apocalypse 12 :10), c'est notre ennemi le diable. Il sait se servir de vos pensées pour vous accuser, parce qu'il sait que l'accusation et la condamnation à terme vont vous détruire. Alors que vous avez des droits : Dieu vous a pardonné, votre passé ne vous est plus imputable, vous être libre !

Quand une personne vient vous contester vos droits il ne faut pas juste lui dire qu'il a tort, il faut lui opposer des documents officiels : Ton « document officiel » c'est la Parole de Dieu, la Bible. Un document officiel est un document qui n'est pas rédigé par vous, mais par une autorité qui vous reconnaît vos droits : c'est ce qui fait la force de ce document. Celui qui est l'auteur des paroles qui te libèrent c'est Jésus, qui a une autorité divine et déclare : « *Si le Fils (de Dieu) vous libère, vous êtes réellement libres.* » Jean 8 :36

Sers toi de la Parole de Dieu comme « document officiel » pour préserver ta nouvelle liberté !

° **3 étapes pour enfin vivre**

Celui qui est sous la condamnation ne vit pas, ne fait pas de projet. Paralysé par ses accusations, ses perspectives sont réduites au présent : la femme adultère, croyez-vous qu'elle avait des projets d'avenir ? Non ! Ses seules perspectives étaient d'être lapidée...

Mais en 3 étapes Jésus va redonner vie à cette femme par ces paroles de Jean 8.11 :

- 1. « *Je ne condamne pas !* »:

Jésus ouvre la porte de sa prison et la libère. Jésus ne te condamne pas plus que cette femme, alors sache que tu N'ES PAS condamné, et SORS toi aussi de cette prison.

- 2. « *Vas* »

Cette parole à elle seule signifie : plus rien ne te retient captif(ve), tu peux aller où tu veux, entreprendre tout ce que tu veux pour l'avenir car tout est devant toi, tout redevient possible. Ton horizon est dégagé !

- 3. « *Ne pêche plus !* »

Jésus lui donne - et te donne à toi aussi - le moyen de se mettre en sécurité. Si c'est un péché qui t'avais enfermé(e) dans cette condamnation, alors éloigne-toi impérativement de ce péché et de tout ce qui peut t'y faire retomber. Demeure fidèle à Dieu, c'est là ta sécurité.

° **Espoir pour les prisonniers**

Non seulement Dieu t'a libéré de toute condamnation, mieux, il fait de toi un moyen de conduire les autres vers la liberté. Tous ceux qui ont expérimenté la libération de la condamnation deviennent à leur tour des libérateurs entre les mains de Dieu.

Les meilleurs témoins d'une nouvelle vie possible, ce sont aussi ceux qui viennent fraîchement de l'expérimenter, témoignage à l'appui ! Ne reste pas silencieux, mais parle de ta nouvelle liberté, d'autres ont besoin d'entendre qu'il y a une issue de sortie pour eux aussi.

Parle-leur de celui qui a payé quand ils croient qu'ils doivent encore payer !

Parle-leur du pardon de Dieu quand ils se croient impardonnables !

Parle-leur de liberté quand ils croient leur prison définitivement verrouillée !

Conclusion

Tu détiens une clé maintenant ! Deviens un instrument de libération qui aide aussi les libérés à s'approprier leur nouvelle liberté.

Aide-les à briser leurs chaînes, à sortir enfin de leur prison, en confessant la Parole de Dieu !

Aide-les à abandonner le passé, à réapprendre à se regarder sans honte, à s'accepter, et à s'aimer. Bref à recommencer à vivre par la grâce que Jésus donne, comme toi tu viens de recommencer à vivre.

« *L'Esprit du Seigneur est sur moi. Il m'a oint pour annoncer une bonne nouvelle aux pauvres ; pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue, pour renvoyer libres les opprimés, pour publier une année de grâce du Seigneur* » Luc 4 :18-19

[Dany Vaubien](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

274 Partages

Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2021 - www.topchretien.com